

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s):

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ID: 056-215600834-20180628-D201806002-DE

Secretariat de la DGS

N° 2018.06.002

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur: André HARTEREAU

A la suite de la démission de Madame Jennifer TESSIER JOSSET de sa qualité de Conseillère Municipale, adressée à Monsieur le Maire le 27 avril 2018, puis de celle d'Isabelle BOUKOURDANE adressée à Monsieur le Maire le 3 mai 2018,

→ Monsieur Gwendal HENRY

est devenu Conseiller Municipal en application de l'article L270 du Code Electoral.

Il a donc été convoqué à cette séance du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L270,

Vu l'information donnée en Bureau Municipal en date du 4 juin 2018,

Vu le courrier de démission de Jennifer TESSIER JOSSET en date du 27 avril 2018,

Vu le courrier de démission d'Isabelle BOUKOURDANE en date du 3 mai 2018,

Vu le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 22 mai 2018, l'informant de la démission de Jennifer TESSIER JOSSET et d'Isabelle BOUKOURDANE.

Vu le rapport présenté en séance de Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré,

- → PREND ACTE de cette information.
- → APPROUVE le tableau des indemnités des élus ci-annexé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé

Pour extrait certifié conforme

્રી e Maire,

Àndré HARTEREAU